connect – délégation de la demande d'allocations familiale

consimo Trucs & astuces

consimo

Contact

consimo
Unternehmenskommunikation
Sumatrastrasse 15
8006 Zürich

Tel. 044 258 82 22
info@consimo.ch
www.consimo.ch

Voici comment les collaborateurs peuvent demander leurs allocations familiales

Pour des raisons d'efficacité, votre entreprise/employeur souhaite déléguer la procédure de demande des allocations familiales à ses collaborateurs. En votre qualité de collaborateur, vous recevrez tout d'abord un courrier électronique de la part de la caisse de compensation consimo (expéditeur: *connect@consimo.ch*).

Transmission électronique des données

Bonjour

Nous vous envoyons le présent e-mail pour le compte de votre employeur, Sporthandel Richter AG.

Pour pouvoir traiter votre dossier d 'allocations familiales, nous avons besoin de nouvelles informations ou d'informations et/ou de documents complémentaires. Vous pouvez nous les faire parvenir facilement et en toute sécurité avec notre portail web «connect».

Veuillez utiliser à cet effet le lien suivant: https://test079pw.m-s.ch

Nous vous remercions de votre coopération.

Nous nous ferons un plaisir de vous aider en cas de besoin: 123-45-67, connect@consimo.ch

connect consimo

Cet e-mail a été généré automatiquement. Veuillez ne pas répondre à cela.

Ce message comporte un lien qui vous donne directement accès à l'écran de saisie[1] in *connect* (portail de la caisse de compensation consimo), où vous pouvez demander vos allocations familiales ou modifier les données déjà saisies.

[1] Les écrans de saisie reproduits ici sont ceux de la Caisse de compensation 66 SSE et de la Caisse de compensation 117 swisstempcomp.

Lors de la saisie de vos données, vous devez décider si votre employeur peut consulter les documents téléchargés ou non. Si vous cochez «privé», votre employeur ne pourra pas voir le contenu des documents téléchargés.

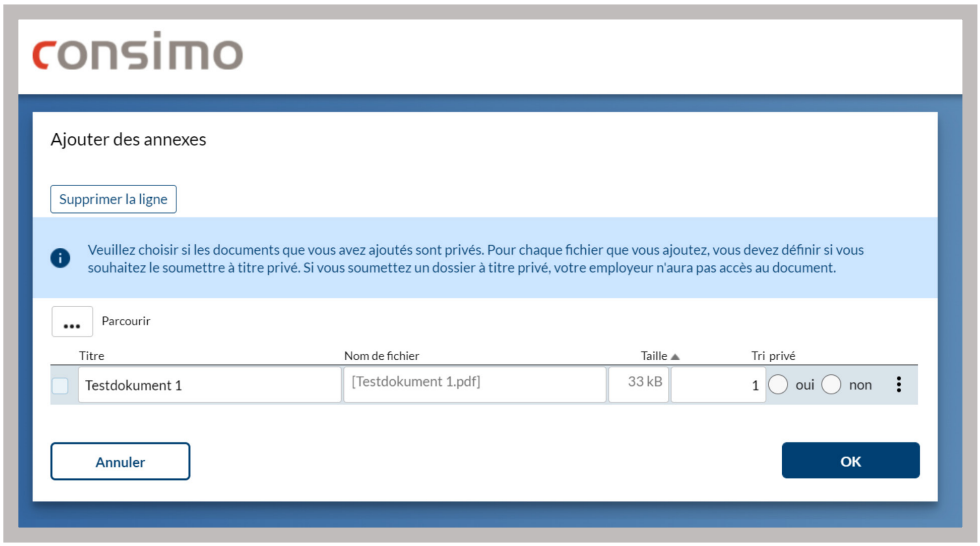

La demande d'allocations familiales est transmise directement à votre caisse de compensation consimo. Vous recevrez ensuite la décision d'octroi, de même que votre employeur.

consimo

engagés ensemble

www.consimo.ch